



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
27/12/18

Dossier complet le :
24/01/19

N° d'enregistrement :
F01118P0310

1. Intitulé du projet

Aménagement des bassins de Villejust et la restauration écologique du Rouillon à Villejust (91)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Barret Président

RCS / SIRET

2 | 0 | 0 | 0 | 5 | 9 | 5 | 2 | 5 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0

Forme juridique

Syndicat mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
21. Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker. f) Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions tels que les aménagements hydrauliques au sens de l'article R. 562-18 du CE.	Les ouvrages sont des bassins enterrés. Actuellement le bassin 1 a un volume utile de 10 980 m ³ et le bassin 2 de 9 260 m ³ (soit 20 240 m ³). Les deux bassins seront fusionnés pour créer une vaste zone humide. Le nouveau bassin, résultant de la fusion des bassins 1 et 2, a un volume total de 30 000 m ³ à la cote de 150,35mNGF (cote du déversoir actuel). L'ouvrage hydraulique de sortie a été calé afin de respecter les 0,25m ³ /s pour une pluie estivale d'occurrence 20 ans.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les aménagements tels qu'ils sont envisagés actuellement sont les suivants :

- Création d'un nouveau lit à ciel ouvert (environ 180m) en amont du bassin primaire.
- Aménagement des berges du Rouillon (principe des lits emboîtés).
- Réalisation d'un nouvel ouvrage hydraulique de sortie et d'un nouvel ouvrage de franchissement (chemin agricole).
- Réalisation d'un passage à gué en amont.
- Création d'une passerelle piétonne, possibilité de création d'un parcours pédagogique.
- Aménagements connexes (zone de parking pour le club de tir, portique d'accès, chemins en stabilisé...).

4.2 Objectifs du projet

À ce jour, le lit du Rouillon en amont de Villejust a complètement disparu au profit de la zone d'activité de Courtabœuf. Il n'existe plus de lit individualisé sur la zone qui a fait l'objet de très lourds travaux d'aménagements urbain et industriel. Les eaux du ruisseau sont désormais entièrement intégrées dans le réseau de collecte des eaux pluviales (EP) de la zone d'activité de Courtabœuf.

Afin de maîtriser les eaux de ruissellement du bassin versant de Villejust, et plus particulièrement celles de la zone d'activité de Courtabœuf, un bassin de rétention d'eaux pluviales a été construit sur la commune de Villejust dans les années 1960. En 2004, suite à des modifications dans la ZAC, des travaux ont été menés et un deuxième bassin a été créé. Les deux bassins sont reliés hydrauliquement par une buse.

Les objectifs du projet sont l'aménagement des bassins de Villejust et la restauration écologique du Rouillon à Villejust, sur un linéaire de 350m environ au niveau des bassins afin d'améliorer le fonctionnement et l'état du Rouillon sur ce secteur, d'un point de vue hydraulique et écologique (restauration biologique du Rouillon et des zones humides associées). Le projet doit également réduire les risques inondation en aval par une diminution du débit de fuite et une augmentation du volume de rétention mais aussi la mise en charge des réseaux en amont des bassins, par une baisse du niveau d'eau dans le bassin.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés à partir de septembre 2019 pour une durée envisagée de 6 à 7 mois.

Les travaux débuteront par des travaux forestiers sur l'ensemble du projet (abattage, débroussaillage, ...). La valorisation des déchets sera étudiée en phase PRO. Toutes les espèces végétales xénophytes seront évacuées en site de traitement adaptée.

Puis, dans un premier temps, les travaux de démolition et de terrassement débuteront sur la partie amont. En effet, les travaux de débusage du ru seront couplés aux travaux de terrassement du nouveau bassin.

Les matériaux seront extraits à la pelle et transportés par semi-remorque jusqu'à leur destination définie préalablement (décharge appropriée en fonction de la nature des matériaux et de la nature des terres excavées).

Les accès se feront par le chemin de Courtabœuf.

Dans un second temps, les travaux de démolition et de terrassement seront réalisés en aval du bassin primaire. Une continuité hydraulique sera assurée (dévoiement du ru) pendant toute la durée des travaux par l'intermédiaire d'un busage temporaire. Les travaux seront réalisés à la pelle mécanique et les transports / évacuations se feront par semi-remorque. Les accès se feront par le chemin de Courtabœuf.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il s'agit de bassins de gestion des eaux pluviales qui conserveront cette fonction mais dont l'aspect environnemental sera largement développé. En effet, le Rouillon actuellement busé sera remis à ciel ouvert et s'écoulera dans les bassins. Un lit méandrique sera créé et permettra d'alimenter les zones humides qui se développent dans les bassins (et qui sont conservées dans le futur ouvrage).

La modélisation hydraulique qui a été réalisée afin de qualifier et quantifier les effets du projet sur les écoulements superficiels permet de vérifier l'absence de débordement à l'aval des bassins jusqu'à une pluie d'occurrence 1000 ans (modélisation effectuée jusqu'au pont du chemin des Prés où le Rouillon s'écoule dans une buse).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation environnementale (autorisation au titre de la loi sur l'eau).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeur(s) caractéristique(s)	Valeur(s)
<p>Le projet s'inscrit dans les emprises actuelles des bassins (qui seront fusionnés). Ainsi, les travaux seront réalisés sur une assiette d'environ 35000m² couvrant les 2 bassins et l'espace entre ces 2 ouvrages. Le futur bassin aura un volume utile de 30 000m³ à la cote de 150,35mNGF. Il sera maintenu un débit de fuite maximum de 0,25m³/s jusqu'à la pluie estivale d'occurrence 20 ans. Au-delà, un déversoir de sécurité permettra d'évacuer le trop plein et de limiter la hausse des niveaux d'eau dans le bassin et donc la mise en charge des réseaux à l'amont.</p>	

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Le projet porte sur les bassins de gestion des eaux pluviales de la zone d'activités de Courtabœuf à Villejust (91140).

Coordonnées géographiques¹ Long. 0 2 ° 2 0 ' 9 9 " 73 Lat. 4 8 ° 6 7 ' 9 7 " 48

Pour les catégories 5° a), 6° a), b), et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ____ ° ____ ' ____ " .. Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Point d'arrivée :

Long. ____ ° ____ ' ____ " .. Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des études faunes flores ont été réalisées. Elles ont démontré la présence de zones humides dans les bassins de gestion des eaux.</p> <p>En effet, le manque d'entretien des bassins a conduit à une reconquête de cet espace par le milieu naturel. Ainsi, le fond des bassins accueille des milieux humides.</p> <p>En revanche les pourtours des bassins ne présentent pas de milieu humide.</p>

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
ZRE souterraine de l'Albien			
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est prévu 12 000 m ³ de déblais (issu du remodelage entre les 2 bassins de gestion des eaux pluviales afin de n'en former plus qu'un en permettant la remise à ciel ouvert du Rouillon).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des mesures d'évitement et de réduction seront mises en oeuvre lors des travaux afin de ne pas impacter les espèces patrimoniales recensées et leur habitats spécifiques. La principale mesure vise à préserver les mares fréquentées par des amphibiens dans le bassin N°2. Aucun aménagement ne sera réalisé sur ce périmètre et les engins n'y auront pas accès.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet vise à remettre à ciel ouvert le Rouillon busé sur 180 m (actuellement le Rouillon est busé et débouche dans les bassins). Cette opération sera réalisée en terrassant les sols en place entre les 2 bassins pour n'en faire plus qu'un. De plus, les bassins ont pour fonction la gestion des eaux pluviales de la zone d'activités de Courtabœuf. Le rejet se fait dans le Rouillon, aucun changement ne sera entrepris sur cet aspect.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet permet de répondre favorablement à plusieurs objectifs :

Réduction du risque inondation : le volume du bassin sera augmenté (la capacité de stockage augmente donc passant d'environ 20 000 m³ à 30 000 m³ pour une cote de 150,35mNGF). De plus, le débit de fuite sera réduit ce qui permet de réduire les risques de débordements (modification de 1.0 m³/s à 0.25 m³/s pour la pluie estivale d'occurrence 20 ans).

Par ailleurs, la réouverture du Rouillon permet d'entreprendre une opération de renaturation du cours d'eau en valorisant les milieux naturels (zones humides et fonctionnement plus naturel d'un cours d'eau en permettant son débordement dans les bassins de gestion).

Préservation des enjeux environnementaux actuels (espèces et habitats patrimoniaux préservés lors des travaux).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des travaux entrepris et des enjeux recensés il ne semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact. En effet, le projet fait d'ores et déjà l'objet d'un dossier d'autorisation environnementale (autorisation au titre de la loi sur l'eau) qui permet d'aborder l'ensemble des enjeux de préservation présents sur le site (gestion des eaux pluviales et du risque inondation ainsi que la préservation des espèces patrimoniales).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saulx -les -Chartreux

le,

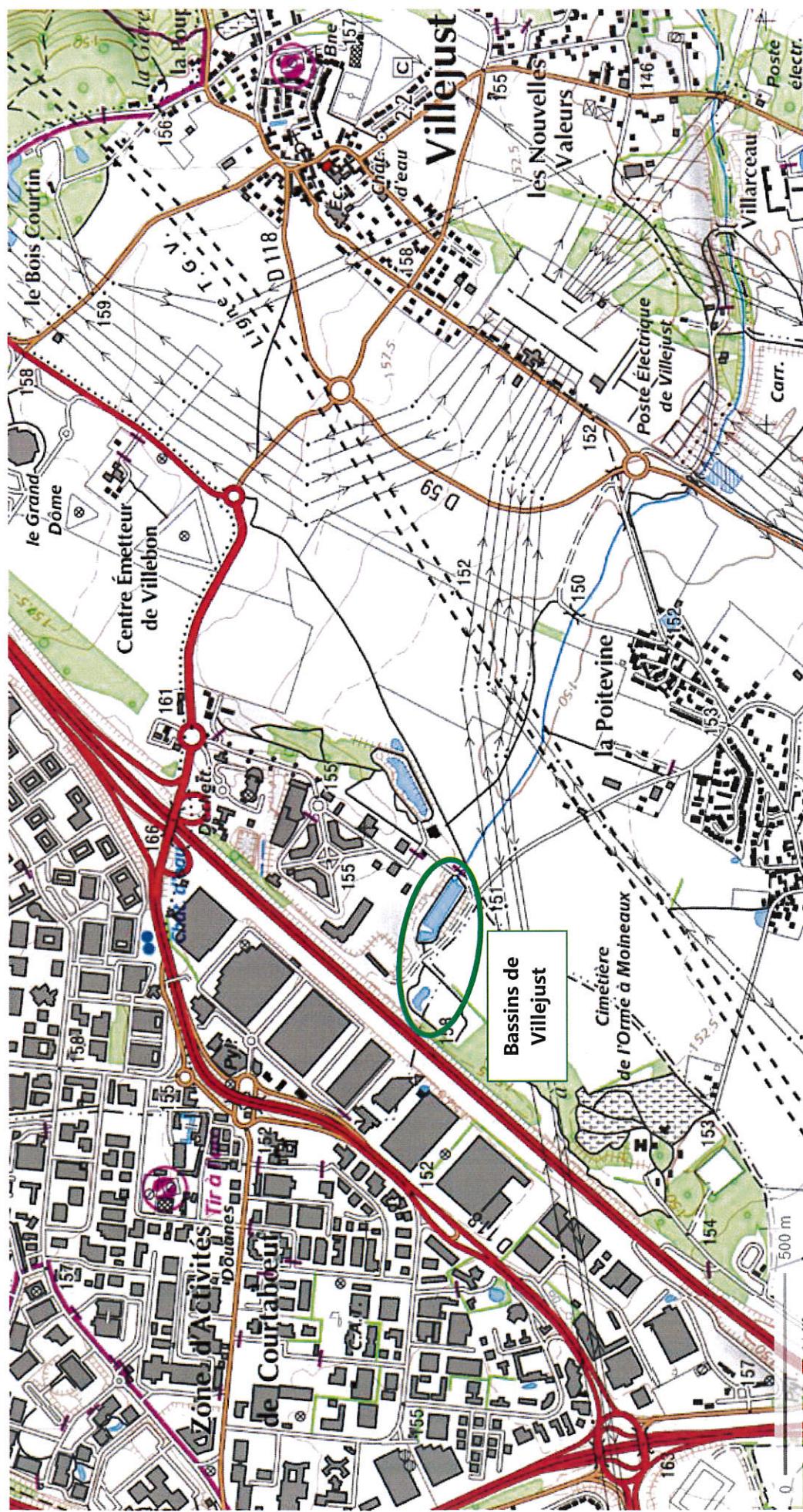
22 janvier 2019.

Signature



Le Président
Michel BARRET

Annexe 2 : Plan de situation



Annexe 3 : Photos

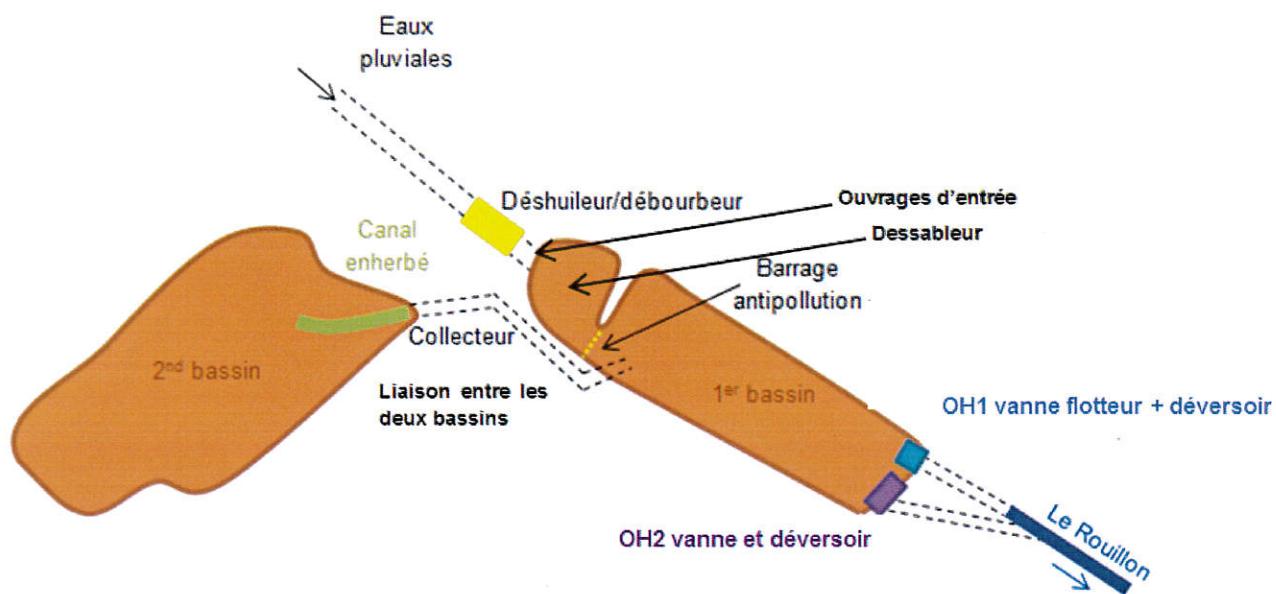


FIGURE 1 : SCHEMA DE PRINCIPE DES OUVRAGES DE VILLEJUST



FIGURE 2 : OUVRAGES D'ENTREES DU BASSIN 1 : SORTIES DU DESHUILEUR/DEBOURBEUR A GAUCHE, SORTIE DU BY-PASS A DROITE

L'eau arrive dans le dessableur, séparé du bassin par un barrage anti-pollution et une petite digue (ancien seuil déversoir).



FIGURE 3 : DESSABLEUR A LA SORTIE DU DESHUILEUR



FIGURE 5 : BARRIERE ANTI-POLLUTION ENTRE LE DESSABLEUR ET LE BASSIN 1



FIGURE 4 : BUSE ASSURANT LA LIAISON ENTRE LE BASSIN 1 ET LE BASSIN 2



FIGURE 6 : EXUTOIRE DANS LE BASSIN 2



FIGURE 7 : OUVRAGES DE SORTIE DU BASSIN 1 : DO1 A GAUCHE ET DO2 A DROITE



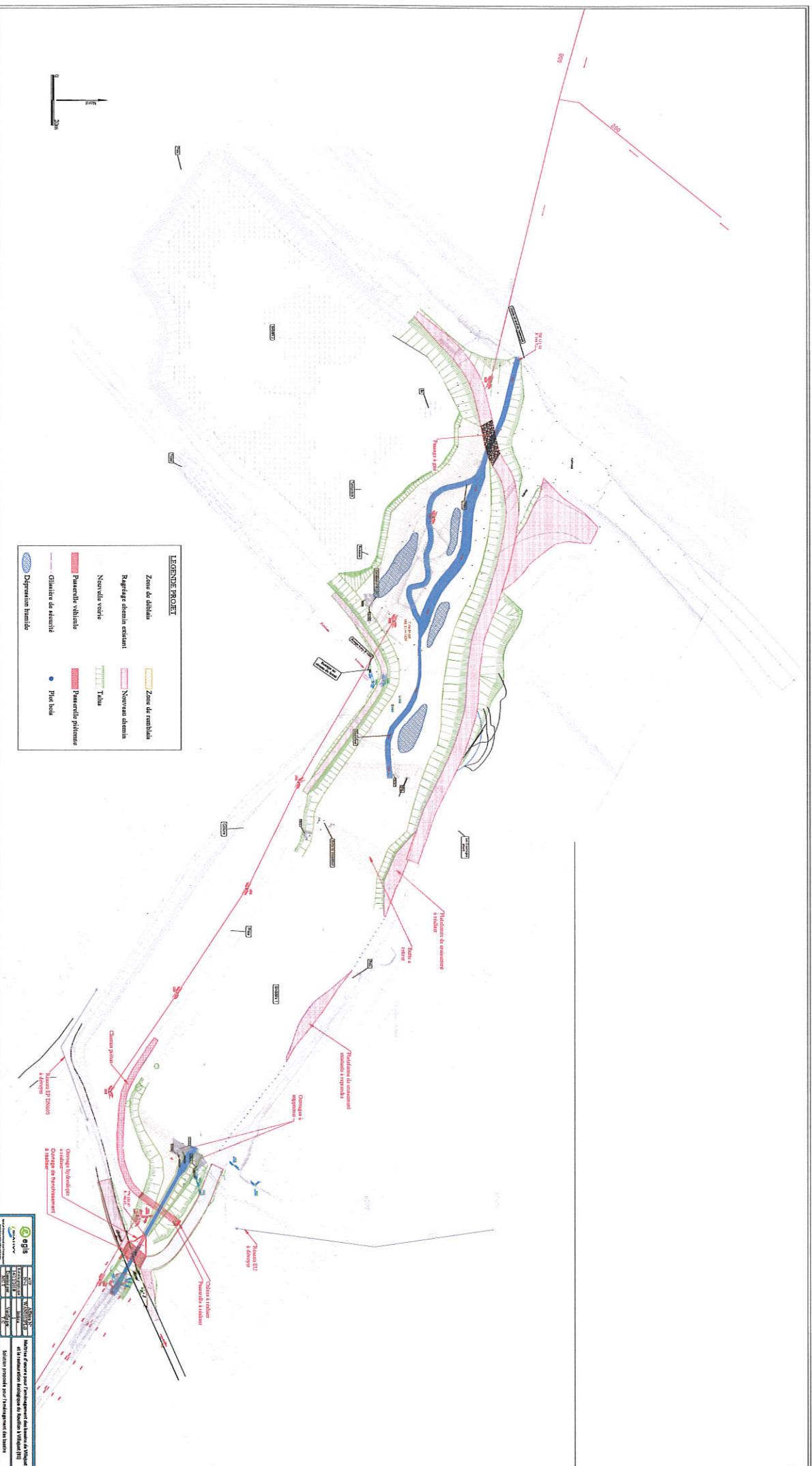
FIGURE 9 : DO1 DU BASSIN 1, AVEC LA VANNE FLOTTANTE LIMITANT LE DEBIT




FIGURE 8 : DO2 DU BASSIN 1



FIGURE 10 : EXUTOIRE DES BASSINS DANS LE ROUILLO





Annexe 5 : Plans des abords du projet



ANNEXE 6 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES SITES NATURA 2000 LES PLUS PROCHES

